

Problème de partage de bien entre moi et mes soeurs

Par narcisseherve, le 28/02/2019 à 13:06

salut depuis 2017 I une de mes soeurs nous a assignés en justice pour le partage de bien et depuis I année passé les maisons sont séquestre et un notaire a été désigne pour le partage . Il y a un huissier qui encaisse les loyers mais depuis que le notaire a été désigne pensant sud tout allait bouger. Nous sommes 8 enfants héritier c est I aînée qui a demandé le partage, J ai une de mes soeurs qui est diabétique . Elle est tombé gravement malade ces jours ci . LE notaire n a pas pu effectué le partage de I argent du séquestre et depuis il ne décroche plus nos appels . Merci de m éclairer . ma petite soeur se meurt

NB: I aînée en question nous fait savoir qu elle va bloquer le partage et la vente qu elle est la seule qui décide

Par morobar, le 28/02/2019 à 18:33

Bonjour,

Quelle est la question?

La vente va avoir lieu sur licitation, et vous allez y laisser des plumes.

Il valait mieux, le jugement rendu par le TGI, évitez sa signification et s'accorder sur les ventes afin d'éviter les ventes aux enchères publiques.

Ceci dit le notaire n'est pas médecin, et la procédure de vente aux enchères publiques est encadrée, avec des délais de publications, de visite...

Par amajuris, le 28/02/2019 à 18:53

bonjour,

vous pouvez dire à votre soeur aînée que le droit d'aînesse a été supprimé depuis 1789. salutations

Par narcisseherve, le 01/03/2019 à 12:07

ma soeur fait tout pour bloquer du partage du loyer encaisser par l'huissier qui devrait rendre compte au notaire. le notaire qui en charge du partage ne répond plus a mes appels. je veux savoir que faire est ce que possible de partager l'argent qui est a la carpa .parce que normalement a mon avis c est ce qui devrait être fait oui ou non . si ce n est pas le cas , que faire pour venir en aide a ma petite soeur malade qui a besoin de soins